



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°589) DE MISE A  
DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A  
L'ASSOCIATION LES ACCENTS, A TITRE  
PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-265  
EN DATE DU 17 JUILLET 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de l'Association « Les Accents – Direction musicale Thibault Noally » représentée par Monsieur Frédéric PAILLET, en qualité de Président, et domiciliée 171 boulevard Saint-Germain, 75006 PARIS, afin d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, le dimanche 14 juillet de 15 h à 22 h et le lundi 15 juillet de 10 h à 18 h ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Les Accents – Direction musicale Thibault Noally » représentée par Monsieur Frédéric PAILLET, en qualité de Président, et domiciliée 171 boulevard Saint-Germain, 75006 PARIS, une convention de location de salles, pour un montant de 349 € TTC (trois cent quarante-neuf euros) et un montant de 396,58 € TTC (trois cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-huit centimes) pour les frais de gardiennage, afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le dimanche 14 juillet de 15 h à 22 h et le lundi 15 juillet de 10 h à 18 h ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**